

florins (plus de 3000 fr.) pour ouvrir boutique. Les étapes exigées du candidat à la maîtrise se multiplient et s'allongent. Le compagnonnage et l'apprentissage deviennent l'un et l'autre obligatoires ; d'une durée réduite pour les fils de maîtres, ils se prolongent parfois jusqu'à 12 ans pour les autres. Compagnons et apprentis sont astreints à des examens, à des droits d'entrée, à des redevances, qui permettent aux maîtres d'exercer sur eux une autorité despotique. Tout est combiné pour maintenir dans une situation sans issue la masse des ouvriers, à l'avantage d'un petit nombre de privilégiés qui se sont réservé les bénéfices du travail. C'est seulement dans les métiers libres et dans un certain nombre de corporations, que la communauté de la vie, la modestie des entreprises, le petit nombre des compagnons et des apprentis maintinrent la cordialité et l'équité des rapports d'autrefois.

Antagonisme et séparation des patrons et des ouvriers ; les compagnonnages et les confréries ouvrières. — Mais partout où triompha le monopole patronal, les compagnons entrèrent en conflit avec les maîtres, ou bien ils constituèrent une classe dont les intérêts se distinguèrent de ceux des employeurs. Les règlements corporatifs ne servaient plus en effet alors qu'à faire peser sur l'ouvrier un joug intolérable, en l'empêchant de disposer de son travail pour d'autres que le maître, qui le maintenait dans une sévère dépendance, qui lui refusait, comme il arriva après la peste noire, l'augmentation légitime des salaires, qui ne lui accordait plus dans les assemblées du métier et même dans les confréries qu'une place humiliée.

Blessé dans son amour-propre, atteint dans ses intérêts, le compagnon chercha dans des organisations rivales de la corporation les garanties de liberté, d'égalité, d'équité et les moyens de défense que le métier privilégié ne lui réservait plus. C'est au dernier siècle du moyen âge que commencent à se multiplier les associations de *compa-*